



Les Gets
- MAIRIE -

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

COUPE DU MONDE 2025

COMMUNE LES GETS

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable, dûment signée par le Maire. Pour la Coupe du Monde 2025, la demande d'autorisation doit être adressée, **avant le 11 août 2025 de la date de l'occupation**, la date de réception faisant foi. Merci de retourner ces documents à :

- secretariat01@lesgets-mairie.fr
- ou par courrier ou par dépôt auprès de la Mairie – 61 Route du Front de Neige – 74260 LES GETS

Attention !

Ceci est une demande d'autorisation ; une convention et/ou un arrêté municipal vous seront envoyés si cette demande est accordée.

L'occupation temporaire du domaine public sera soumise au paiement d'une redevance calculée sur la base des tarifs fixés par délibération et de son annexe (consultable en Mairie).

L'occupation du domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation acceptée.

DEMANDEUR

Particulier Professionnel Association

NOM & Prénom :

Entreprise :

SIRET :

Adresse :

Téléphone : _____ @ :

EMPLACEMENT CONCERNÉ ET MOTIF

N° & Adresse :

Motif (précisez) :

DUREE

Nombre de jour(s) :

le __/__/____ et le __/__/____ ou du : __/__/____ au : __/__/____

Conditions obligatoires :

- Faire votre demande avant le 11 août 2025
- Joindre un plan coté

LE DEMANDEUR	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
Fait à :	Vu les pièces justificatives <input type="checkbox"/>
Le :	Rejet de la demande <input type="checkbox"/>
Signature :	Motif :
	Signature de Monsieur le Maire : Le __/__/____